

COMMUNE DE SAINT-SANDOUX

Séance du conseil municipal du 12 janvier 2016

L'an deux mil seize le douze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Monsieur Denis FOURNIER, Maire, suite à la convocation adressée le 06/01/2016,

Etaient Présents : Martine TYSSANDIER, Jean-Henri PALLANCHE, Maurice ROBERT, Jean-Louis MARTIN, Maryse MAUGUE, Noël BOIVIN, Grace JEANDON, Aline LEMOINE, Emma RAGO, Marc VANDAME, Isabelle VIDAL-MACHENAUD

Absents non représentés : Nathalie DUFRESNES, Mickaël TALIDE, Philippe TORRES

Secrétaire de séance : Martine TYSSANDIER

Après l'approbation du compte rendu de la dernière l'ordre du jour est abordé.

1. Zonage d'assainissement Approbation du projet de délimitation et mise à l'enquête publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- adopte le projet de délimitation du zonage prévu par l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités territoriales,
- décide de la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant.

2. Acquisition parcelle cadastrée section ZA N° 204

Après en avoir délibéré Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée Section ZA N° 204 située lieu-dit Notre Dame à Saint-Sandoux, appartenant à Monsieur CHANDEZE Alain pour un montant de 1 200,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à confier la négociation de la vente de ladite parcelle à Maître GRAULIERE, Notaire à Saint-Amant-Tallende.
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'acte de vente et toutes pièces afférentes à ce dossier ainsi que pour faire rajouter ladite parcelle en annexe de la convention d'occupation précaire établie avec la Communauté de Commune Les Cheires.

3. Convention constitutive de groupement avec la ville de Clermont-Ferrand Passation d'un Marché de Capture, Transport d'Animaux et de Fourrière Animale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes avec la ville de Clermont-Ferrand.

4. Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et de réseaux de transport de gaz

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant de ladite redevance pour l'exercice 2015 comme suit : 0,35 X 6 254 ml, soit : 2 188,90 €.

5. EPF-Smaf Auvergne / Adhésion nouveaux membres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions des communes de VERNEUGHEOL, CHAMALIERES-SUR-LOIRE (Haute-Loire), BONNEVAL (Haute-Loire), LE BREUIL (Allier), JALIGNY-SUR-BESBRE (Allier), SAINT-FLOUR (Cantal) et de la communauté de Communes du LIVRADOIS PORTE D'Auvergne (PDD)

6. Point PLU :

M. le Maire dresse le bilan des courriers de réponse aux consultations des représentants de l'état sur le projet de modification du POS en PLU. A ce jour, nous avons reçus en mairie les avis du Préfet du Puy-de-Dôme, du Président de l'ARS, du Président de l'INAO, d'un représentant de la chambre d'Agriculture, le Directeur du Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt, le président du Syndicat mixte du grand Clermont, le Directeur de la DREAL Auvergne.

Les communes limitrophes ont été consultées sur ce projet, seule la commune de Ludesse a émis un avis sur ce projet, qui est favorable. En absence de réponse dans un délai d'un mois, le projet est déclaré favorable.

7. Projet PLU commune de Saint-Amant-Tallende :

M. le Maire de Saint-Amant-Tallende demande aux conseils municipaux des communes limitrophes de se prononcer sur leur projet de PLU, le conseil émet un avis favorable à ce projet.

8. Subvention forfaitaire Association BTP CFA LOIRE

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de subvention d'un montant forfaitaire de 90,00 € émanant du directeur de l'Association BTP CFA de Saint-Etienne pour un jeune de la commune de Saint-Sandoux inscrit dans leur centre d'apprentissage. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents : décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de l'ordre de 90,00 € au profit de l'Association BTP CFA LOIRE de Saint-Etienne et mandate Monsieur le Maire pour faire procéder au mandatement de cette somme.

9. Etude d'une Déclaration d'intention d'Aliéner :

Le conseil municipal décide que la commune n'exercera pas son droit de préemption pour la vente d'un bien cité dans une demande de Déclaration d'intention d'Aliéner.

10. Questions diverses :

Demande location salle centre culturel résidants Les Mille Sources :

M. le maire fait part au conseil d'une demande de location de la salle du centre culturel par un couple de résidants du foyer Les Mille Sources à l'occasion de leur mariage.

Pour un mariage la mairie offre habituellement 2 baptêmes de parapente sur le puy de Saint-Sandoux, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'offrir exceptionnellement la mise à disposition gratuite de cette salle pour ce couple de résidants du foyer des mille Sources.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire

Les conseillers municipaux